

Participaient au titre de FO :

Christine JORIS : UR FGF-FO Bourgogne

Dominique VAURS : UR FGF-FO Franche-Comté

Régis DESSERME : FO DREAL Franche-Comté

Compte rendu de la réunion du 12 MAI 2015 à Besançon
sur le projet de réorganisation des services régionaux de l'Etat
dans le cadre de la fusion des régions Bourgogne Franche Comté

C'est la quatrième réunion entre les OS représentatives régionales (*) et les deux Préfets de région Eric DELZANT (Bourgogne) et Stéphane FRATACCI (Franche Comté), qui a été organisée dans le cadre de la préfiguration de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté. En préambule, les deux préfets ont présenté le rapport d'équipe Bourgogne Franche Comté et après les civilités d'usage, ont précisé que c'est désormais M le Préfet Eric Delzant qui a été nommé Préfet préfigurateur pour la fusion. De plus, M Delcour Denis a été nommé Directeur de projet, rapporteur des travaux auprès du préfet (M Nevache) nommé près du premier ministre M Valls et ceci pour deux ans. Une information sur le rapport émis par les préfets au premier ministre a été donnée sur le sens général et la conclusion (voir en annexe le rapport joint)

La Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM) donne la possibilité d'avoir une capitale exécutive économique dans une ville « A » et une capitale administrative dans une ville « B ». Pour garder l'équilibre des territoires, Dijon est donc aujourd'hui siège provisoire de la future région, et cela tient compte de l'équilibre local et régional. Ne pas dévitaliser une ville au profit d'une autre. La future capitale de région sera choisie définitivement après les élections régionales de décembre 2015. Bien sûr en fonction des résultats de ces élections.

Ainsi, FO s'est inquiétée

- De la prise en compte des fonctionnaires d'état qui n'étaient pas soit disant concernés par la réorganisation des services de l'état (Education Nationale , ARS....) pour une réelle homogénéité des services publics sur la future région et leur prise en compte dans les futures implantations de directions régionales ou départementales. De plus, une inquiétude grandissante apparaît chez les personnels de l'état quant à leur devenir et les mutations forcées et possibles.
- Des déclarations des politiques locaux qui font des déclarations publiques sur la future organisation de services territoriaux et de l'état alors que les OS ne sont pas mises au courant lors des réunions d'organisation en préfecture.
- FO a aussi rappelé que la loi NOTRe en discussion actuellement va définir les compétences données aux régions et conseils départementaux, donc modifier aussi les calculs initiaux de répartition des services.
- Que le projet de décret permettant de réunir les CT locaux des deux régions tarde à paraître.
- FO a aussi souligné les délais très courts imposés par le calendrier donné par la DGAFP sur le Calendrier prévisionnel des étapes clé de la première phase de dialogue social pour la réforme territoriale ce qui rend impossible un réel dialogue avec les instances et les OS:

4 mai - Mi-juillet 2015

1. Premier temps : concertation « à dominante interministérielle » nationale et locale
 - Semaine du 4 au 10 mai : Première réunion du GT du CSFPE le 6 mai.
 - Semaine du 11 au 17 mai : Réunions des instances de concertation informelle par les préfets préfigurateurs, sur la base la lettre de la ministre de la FP du 28 avril.

- Semaine du 18 au 24 mai

2. Deuxième temps : concertation à « dominante ministérielle », locale et nationale
 - Semaine du 25 au 31 mai/ Semaine du 1er au 7 juin : Réunions des CT ministériels pour présentation des démarches engagées : pour information et concertation des OS, donc pas de votes a priori

- Semaine du 8 au 14 juin/Semaine du 15 au 21 juin :

Information et concertation des OS par la réunion des CT des DR, éventuellement en convoquant conjointement, pour une réunion informelle, les CT des DR des régions appelées à fusionner (par champ ministériel), pour présentation des processus d'organisation conduits par les préfets et pour présentation des premières évaluations de leurs impacts RH

3. Troisième temps : concertation à nouveau conduite par les préfets préfigurateurs, avant finalisation de leurs projets de macro-organigrammes

- Semaine du 22 au 28 juin :

Réunion des instances informelles de concertation par les préfets préfigurateurs pour tenir informées les OS de l'avancement des travaux, rendre compte des réunions des CT locaux (et ministériels de la fin du mois de mai) et prendre en compte leurs observations avant le bouclage des projets pour la fin du mois de juin.

4. Quatrième temps : concertations nationales ministérielles et interministérielle pour information et recueil des observations des OS sur les projets locaux agrégés

- Semaine du 29 juin au 5 juillet /Semaine du 6 au 12 juillet :

- Présentation en CT ministériels des projets de macro-organigrammes consolidés ministère par ministère et a priori en CHSCT pour les premières évaluations des impacts RH
- Présentation d'une synthèse des projets de macro-organigrammes des ministères en GT du CSFPE

En conclusion, M le Préfet Delzant a répondu

-Que les déclarations des politiques locaux n'engageaient qu'eux-mêmes et pas les services de l'état et que les OS peuvent comprendre que cela fait partie du jeu politique local.

-Que l'organisation future « doit rendre le meilleur service public » auprès des usagers et donc que cela va influencer sur l'implantation des directions régionales.

-Qu'il invite les représentants des OS à prendre contact avec le recteur coordonnateur afin d'avoir des précisions sur l'organisation future du rectorat.

-Que les CT locaux seront réunis courant juin et que les préfets attendent le décret le permettant.

-Que la prochaine réunion informelle aura lieu le 29 juin 2015.

-Qu'il ne sera pas fait de communication du rapport qui sera rendu le 30 juin au premier ministre.

- Que les décisions formelles seront arrêtées à l'automne après consultations des instances ministérielles et du CSFPE

De nombreuses questions de différence de calendrier entre état et Régions sont apparues et auxquelles M le préfet Delzant a répondu « l'état a son propre calendrier, mais nous avons des relations avec les conseils régionaux ! »

Cela a à minima le mérite d'être dit mais cela nous semble bien un jeu de cache-cache....ou on informe les OS ou on fait de la rétention d'information. Ndlr

FO a interpellé les deux préfets sur le projet de création par Loi d'un droit de mutation prioritaire pour les agents dont le poste sera supprimé. Si en première lecture, cela semble partir d'une bonne intention, pour autant, FO alerte sur les risques pour les fonctionnaires qui souhaiteraient une mutation dans cette région, qui sont déjà en attente depuis des années pour rejoindre ce territoire et qui verront là tous leurs espoirs de revenir réduits à néant. Le Préfet préfigurateur a

affirmé qu'effectivement, ils ont pris en compte ces situations et que « prioritaire » ne sera pas synonyme d'exclusivité. L'administration s'engage à y veiller.

FO a souligné, comme cela l'a déjà été dit en début de séance, que les projections de flux d'effectifs (soit par mobilité géographique ou fonctionnelle) sont très certainement surévalués dans le diagnostic. Pour exemple, FO signale une situation bien connue en Bourgogne avec le départ de la BA 102, une centaine d'agents est à reclasser mais la quasi majorité si ce n'est la totalité refusent la mobilité et souhaitent rester sur DIJON. On peut faire la même projection pour la réforme territoriale et il n'est pas évident que selon le scénario retenu, les agents souhaiteront une mobilité.

Enfin, FO a fait remarquer, que ce diagnostic a cité l'expérience de la fusion de la chambre régionale des comtes Bourgogne Franche Comté, (page 34) qui a donc vécu il y a quelques années cette « mini-réforme territoriale » à l'échelle de son périmètre. A l'époque, bien qu'il n'y ait eu aucune mobilité géographique, le traumatisme pour les agents est toujours présent...alors que présagera cette réforme territoriale si ce n'est contribué un peu plus au creuset des RPS pour les agents concernés.

Sans questions particulières sur les différents rapports émis tant les OS semblent attendre des décisions pour informer leur adhérents et pas de bonnes intentions d'organisation et d'implantation future des services de l'état , la discussion est venu sur la mobilité et les mesures d'accompagnement en Ressources Humaines. Les syndicats FO, CGT, Solidaire ont informé le préfet que les agents attendent des informations précises quant à leur devenir et ressentent la réorganisation comme une nouvelle attaque envers les personnels et leurs conditions de travail puisque les différents scenarii montrent une baisse globale importante des effectifs des services de l'état sans épargner aucun service ni direction régionale ou départementale. Il a été fait remarquer que les modes de calculs ou les hypothèses prises en compte ne tenaient pas compte des changements possibles de départs en retraite des agents. M le préfet un peu gêné a précisé que le tableau émis n'était pas un objectif en soi pour les années 2017 /2020 .

M Delcour a précisé que un accompagnement RH serait fait en respectant :

- Une égalité de traitement des agents,
- Un accompagnement par les chefs de service,
- Un accompagnement par des agents spécialisés en ce domaine,
- Que tout agent qui le souhaite sera reçu individuellement,
- Un organigramme détaillé des services et des postes disponibles sera fait et diffusé à l'ensemble des personnels,
- Qu'il n'y aura pas de télé travail imposé et que ce dernier relève du volontariat et d'un accompagnement spécifique dans des fonctions spécifiques,
- Qu'aucun poste ne serait bloqué par fusion,
- Que les mesures nationales seront prises en compte pour garantir le pouvoir d'achat des fonctionnaires,

L'accompagnement des mobilités sera-t-il aussi pertinent que ce qui nous a été dit ? Les personnels attendent du concret et une aide réelle.

A ce sujet , FO a demandé avec humour au préfet si il avait des relations étroites avec différent(e)s ministres (budget, finances) et particulièrement avec Me la Ministre de la fonction publique car nous n'avons pas l'habitude d'avaler des coulevres en matière de pouvoir d'achat et de rémunérations dans la fonction publique de l'état.(les autres fonctions publiques d'ailleurs non plus) La situation actuelle des fonctionnaires allant vers une paupérisation des agents par des prélèvements obligatoires en hausse et une non augmentation du pont d'indice depuis 5ans et qui va durer jusqu'en 2017. Les mesures d'accompagnement national des personnels par la création d'un fond interministériel pour le maintien de leur rémunération nous rappellent les heures sombres de la RGPP ou de la MAP et les prestations sociales ne sont pas à vocation de complément ou de maintien de salaire mais d'aide sociale réelle. La revalorisation du point d'indice et la refonte des grilles indiciaires peuvent seules garantir le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Réponse de M le Préfet, « c'est un dispositif national interministériel et il servira l'ensemble des personnels conformément à ce qui a été décidé nationalement » en bref... j'applique c'est tout. ndlr

Une OS a alors demandé un audit auprès des personnels pour savoir où ils souhaitent être affectés. Pas de réponse....

La séance est levée à 17h30

Conclusion : pas d'infos dont nous n'ayons eu connaissance auparavant, juste un calendrier des réunions futures, les CT locaux qui se réuniront devront veiller à la réalisation des décisions évoquées lors de ces réunions informelles. La FGF FO sera présente chaque fois que nécessaire pour défendre les intérêts des salariés.

Une réunion des responsables des FGF FO des régions et des responsables FGF FO des départements avec les secrétaires de syndicats de la fonction publique de l'état est prévue à Dole à l'UDFO fin juin 2015. Nous comptons sur votre présence.

() Participaient les OS régionales représentatives de Bourgogne et de Franche-Comté suivantes : FO, CGT, CFDT, CFE-CGC, UNSA et FSU, Solidaires*